



## INFOS ASC

### Activités Sociales et Culturelles

Prix attractifs : Mobil-home CSE !



#### Camping FEERIX à Marseillan-Plage

du 23.05 au 30.05 : 250 €  
du 30.05 au 06.06 : 300 €  
du 05.09 au 26.09 : 250 €/semaine

Contactez le CSE !



N'attendez plus !

Commande de bijoux jusqu'au 10 mai

Informations et bon de commande dans le QR Code du journal

Catalogue



### Séjours à prix remisés !

+ de 1000 séjours à partir de 550 €  
Subvention de 235€ à déduire

Code promotionnel  
**TOTBOUYGUESX235**

Site totemia



## AVANTAGES

**LES CONGES** : la période de prise de congés s'étend du 1er mai N au 30 avril N+1

- La période d'été : du 1er mai au 31 octobre
- La période d'hiver : du 1er novembre au 30 avril
- Année complète : 30 jours acquis
- Acquisition de 2,5 jours ouvrables / mois
- Si 1 jour férié pendant les congés : ne pas le remplacer par 1 jour de congé

+ 30%



- du 1er au 24<sup>e</sup> jour ouvrable = congés principaux
- du 25<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup> jour ouvrable = 5<sup>e</sup> semaine

**Les samedis :**

- Un droit annuel complet : poser 5 samedis
  - Un droit annuel incomplet : poser 1 samedi par tranche de 6 jours de congés
- Ex : 21 jours de congés:  $21:6 = 3,5$  poser 3 samedis
- Si 1 samedi férié : poser 4 samedis dans l'année

**LES CONGES DE FRACTIONNEMENT** : 3 conditions pour obtenir 1 ou 2 jours supplémentaires

- avoir minimum 15 jours de congés
- prendre minimum 12 jours continus entre le 1er mai et le 31 octobre
- entre le 1er novembre N et le 30 avril N+1 :
  - prendre 3 à 5 jours = 1 jour de fractionnement
  - prendre au moins 6 jours = 2 jours

## Flash CSSCT



3 axes de travail

En 2026

### Semaine de la sécurité du 8 au 12 juin

- Droit & Devoir de dire STOP
  - Gestion des imprévus
  - Vigilance partagée
- Test de 2 nouveaux casques

Bilan 2025



du nombre d'HIPO (+ de transparence)

18 accidents du travail  
2 maladies professionnelles

904 tests d'alcool & 598 de drogues réalisés

### VOS CHANTIERS A VENIR:

- Conception et réalisation d'un ponton = 21 mois de Travaux, La Londe des Maures (83)
- Travaux de création de la passerelle Saint Symphorien et réhabilitation du pont Saint Jean = 4 mois de travaux, Beauvais (60)
- Construction d'un ouvrage d'art = 7 mois de travaux, Biache-Saint-Vaast (62)
- Accord-Cadre- remplacement de la lisse de guidage souterrain = 4 périodes de 6 semaines sur 4 ans, Bray-en-Laonnois(02)
- RD25 Démolition et reconstruction du pont "Saint Ladre" = 36 mois de travaux, Crépy-en-Valois (60)

# PORTRAIT VISITE CHANTIER CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail)

Visite le  
12 & 13 mars  
2026

Chantier de la déviation  
de Velaine - RN135 - Lot3

## Membres ?

Jean-Charles PHILIPPART (Président de la CSSCT), Driss LAHMAMOUCI (Directeur adjoint sécurité), Olivier MONFRAY, Léo DAURIOS, Simon DEHOVE, Béatrice LECLERC, Hervé DUMAS, Guillaume BRUGOT, David DUPONT, Said KHERBOUCH.



## Rôle de la CSSCT ?

Apporter un regard neuf lors de nos visites pour corriger les écarts, améliorer certains points ou encourager les bonnes pratiques. Les visites des membres de la CSSCT ne sont pas des sanctions. Elles sont toujours réalisées dans un esprit d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail. La CSSCT veille également sur le bien-être et la santé des collaborateurs.

**La CSSCT a constaté une équipe travaux très à l'écoute, attentive et impliquée dans la visite ! Celle-ci est particulièrement à l'écoute des jeunes talents ce qui contribue à des conditions de travail favorables.**

Le chantier de la déviation de Velaines s'inscrit dans le cadre du projet de la déviation de la RN135 à Velaines, réalisé en groupement avec Berthold et Chardot TP pour le compte de la DREAL.



**Le chantier consiste à réaliser** les ouvrages d'art de la section courante incluant les travaux de terrassement et remblais techniques, attenante aux ouvrages

- 6 ouvrages hydrauliques
- 1 passage supérieur et 3 passages inférieurs
- les pistes d'accès aux ouvrages et les plateformes
- les rétablissements routiers
- le réaménagement d'un ruisseau



**Les travaux réalisés** à fin mars : dégagement des emprises, la déviation du ruisseau de Vauxelle (Enjeux écologiques), une partie de la couche de forme des chemins et les terrassements / substitution des premiers appuis d'ouvrage.

Les travaux se poursuivront jusqu'au 1er trimestre 2027  
avec la majorité de l'activité en 2026

**Pour rappel, les membres du CSE restent disponibles pour toutes demandes d'informations !**